

COOPERATION INTERNATIONALE**Visite de solidarité et de soutien à Marwan Barghouti, citoyen d'honneur de la Ville**

Délégation protocolaire auprès de nos partenaires palestiniens de Jifna et Jalazone

EXPOSE DES MOTIFS

L'année 2017 marque les 100 ans de la déclaration Balfour, les 70 ans de la catastrophe palestinienne (Al-Nakba) et les 50 ans d'occupation militaire brutale de la Cisjordanie, de Jérusalem Est et de la Bande de Gaza par les gouvernements israéliens.

La ville d'Ivry-sur-Seine est mobilisée depuis plusieurs années sur la question palestinienne. La richesse de nos actions et la vitalité de notre partenariat avec le village de Jifna et le camp de Jalazone en témoignent :

- En 2012, un accord de coopération a été signé entre Ivry-sur-Seine, Jifna et Jalazone. L'accord a pour objet de fixer le cadre des actions de coopération et de viser les échanges (jeunesse, culture, etc.), ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations,
- De 2003 à 2014, la ville d'Ivry-sur-Seine a accueilli, durant trois semaines six enfants de treize à quinze ans dans le cadre du séjour international « Village du monde »,
- En 2013, une quinzaine de jeunes Ivryens accompagnés de trois animateurs s'est rendue en Palestine à Jifna-Jalazone du 14 au 29 août. Les jeunes ont été hébergés dans les familles, ont échangé avec des jeunes de leur âge et ont visité la Cisjordanie,
- De 2006 à 2008, le projet Back to School (Retour à L'Ecole) visait à venir en aide à la scolarisation des enfants des familles palestiniennes les plus pauvres et consistait à fournir le matériel scolaire nécessaire aux enfants. Ainsi, une cinquantaine d'enfants entre dix et quatorze ans en ont bénéficié,
- En 2014/2015 et 2015/2016, la ville d'Ivry-sur-Seine, en partenariat avec l'Institut français de Ramallah, a mis en place des cours de français ainsi que des animations culturelles à destination d'adolescents (13-15 ans) et d'adultes de Jifna et du camp de Jalazone,
- A l'occasion d'Ivry-en-fête 2014, 2015, 2016 et 2017, la Médiathèque d'Ivry-sur-Seine a réalisé une vente de livres déstockés et a proposé de reverser les recettes à Jalazone pour une action de soutien à la lecture. Ce soutien financier a permis d'abonder des projets pédagogiques et de renforcer le fonds de la bibliothèque du centre social du camp de Jalazone,
- La ville d'Ivry-sur-Seine a également promu la culture et le spectacle vivant palestinien en travaillant, depuis de nombreuses années, avec le Théâtre National de Palestine. Les deux créations d'Adel Hakim « Antigone » et « La Rose et le Jasmin » ont été jouées en langue arabe lors de l'inauguration du Centre Dramatique National du Val-de-Marne au Théâtre des Quartiers d'Ivry.

Ivry, ville messagère de la paix, se mobilise également pour le respect des Droits de l'Homme et dénonce toute forme de violation du droit international. Des arrestations arbitraires, comme celle dernièrement de notre concitoyen Salah Hamouri, ont lieu partout en Cisjordanie. Nos partenaires de Jifna et Jalazone nous en apportent fréquemment le témoignage.

C'est dans ce contexte qu'Ivry-sur-Seine, ville adhérente du réseau Barghouti, va participer à une mission nationale de soutien et de solidarité à Marwan Barghouti et aux prisonniers politiques palestiniens.

Dans ce combat pour la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'un Etat dont la Palestine, la municipalité a décidé, en 2009, d'élever Marwan Barghouti au rang de citoyen d'honneur de la Ville. Député de Palestine, prisonnier de l'état Israélien depuis 2002, il est aujourd'hui le symbole du combat du peuple palestinien pour sa reconnaissance et le défenseur d'une paix fondée sur la coexistence pacifique entre l'Etat d'Israël et un Etat Palestinien.

La délégation demande la libération des prisonniers politiques palestiniens, l'engagement de la France et de l'Europe pour instaurer une paix juste et durable au Proche-Orient et pour la défense des droits de l'Homme.

Il est proposé que cette délégation d'envergure nationale, composée d'une centaine d'Elus, se rende en Palestine du 18 au 23 novembre 2017. Elle sera amenée à se rendre à la prison Hadarim pour rencontrer Marwan Barghouti, à rencontrer des députés à la Knesset, à assister au concert de solidarité envers les prisonniers politiques à Ramallah et à rencontrer des organismes internationaux : Comité International de la Croix Rouge, des agences de l'ONU (réfugiés et/ou colonisation).

C'est l'Association pour le Jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) qui co-organise ces rencontres. Pour ce faire, un forfait global de 790 € par personne a été arrêté pour le séjour du 18 au 23 novembre. La somme est à régler avant le départ de ce dernier. Le forfait comprend les frais de transport sur place, les frais d'Hôtel, les frais de repas et les frais d'organisation (téléphone et traduction).

Il est également proposé que, dans le cadre de ses fonctions, l'Adjointe au Maire en charge des questions internationales, Madame Séverine Peter, préside la délégation composée de :

- Madame Sabrina Sebaihi
- Monsieur Atef Rhouma

La délégation ivryenne se rendra ensuite auprès de nos partenaires de Jifna et Jalazone pour une visite protocolaire du 24 au 26 novembre 2017.

Ainsi, je vous propose :

- d'approuver le départ de cette délégation en Palestine du 18 au 26 novembre 2017 pour soutenir les prisonniers politiques palestiniens et notre citoyen d'honneur Marwan Barghouti et, à travers cette action, le respect des Droits de l'Homme,
- d'accorder un mandat spécial à Mesdames Séverine Peter, Sabrina Sebaihi et Monsieur Atef Rhouma-adjoints au Maire,
- d'autoriser le règlement des frais de la délégation prévue du 18 au 23 novembre 2017 à l'association AJPF, d'un montant de 790 € par personne,
- d'autoriser le remboursement ou la prise en charge des frais de la visite protocolaire à Jifna et Jalazon prévue du 24 au 26 novembre 2017 aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives pour les frais de transport, et dans la limite maximum de 300 € par personne et par jour pour les frais de séjour (hébergement et restauration, frais imputables à une conférence de presse) sur production de pièces justificatives.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

COOPERATION INTERNATIONALE

11) Visite de solidarité et de soutien à Marwan Barghout, citoyen d'honneur de la Ville Délégation protocolaire auprès de nos partenaires palestiniens de Jifna et Jalazone

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-18,

vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu la circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 20 avril 2001 relative à la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant le soutien et la solidarité de la ville avec le peuple palestinien, les prisonniers politiques et le citoyen d'honneur de la ville Marwan Barghouti,

considérant qu'il est nécessaire de maintenir nos liens de coopération avec Jifna et Jalazone,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 34 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : APPROUVE le départ, du 18 au 26 novembre 2017, d'une délégation ivryenne présidée par Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire aux questions internationales, en Palestine pour soutenir les prisonniers politiques palestiniens et Marwan Barghouti ainsi que la défense des Droits de l'Homme.

ARTICLE 2 : ACCORDE un mandat spécial à Mesdames Séverine Peter, Sabrina Sebaihi et Monsieur Atef Rhouma, Adjoints au Maire afin qu'ils se rendent en Palestine du 18 au 26 novembre 2017.

ARTICLE 3 : AUTORISE le règlement des frais de la délégation du 18 au 23 novembre 2017 à l'association AJPF d'un montant de 790 € par personne.

ARTICLE 4 : AUTORISE le remboursement et ou la prise en charge des frais de mission protocolaire à Jifna et Jalazone du 24 au 26 novembre 2017, comme suit :

- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport.
- dans la limite maximum de 300 €/personne/jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration, frais imputables à une conférence de presse) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 OCTOBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 26 OCTOBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 25 OCTOBRE 2017